

CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne)

Hôtel de Lantivy

Demi-croisée et châssis

Début du XVII^e siècle



L'hôtel de Lantivy, édifié à la fin du XVI^e siècle ou plus vraisemblablement au début du suivant, conserve plusieurs vestiges de ses menuiseries d'origine. Une demi-croisée et deux châssis sont ainsi intacts. Ces ouvrages présentent un rare système d'étanchéité par recouvrement des bâtis. En outre, bien qu'ils n'aient plus leurs vitreries mises en plomb, celles-ci ont pu être restituées fidèlement grâce à une photographie ancienne et aux empreintes laissées par les clous et les vergettes qui les maintenaient.

1 / La demi-croisée A

Elle est située au deuxième palier du pavillon d'escalier de la façade postérieure (ouest), en façade nord. C'est le dernier vestige des trois demi-croisées qui éclairaient chaque palier (fig. 1.3.).

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est divisé en deux compartiments superposés par une traverse intermédiaire. Hormis son montant gauche, ses autres éléments n'ont aucune feuillure, ce qui en réduit notablement son étanchéité (plan n°2). Malgré tout, sa fabrication est rendue complexe par l'adoption d'une traverse haute cintrée et d'un système de ferrage particulier. Du côté des fiches, les montants du dormant, des vantaux et des volets sont au même nu. Par contre, de l'autre côté, ils se recouvrent de façon traditionnelle par l'intermédiaire de feuillures. Cette conception a déjà été utilisée soixante ans plus tôt au château de la Roche du Maine à Prinçay (Vienne). Elle était alors logique, les fiches n'étant pas entaillées, mais posées en applique, les parements intérieurs devaient régner au même niveau. On l'observe également au milieu du XVI^e siècle au manoir de Charnacé à Champigné (étude n°49004) et jusqu'au début du XVII^e siècle. Mais, comme à Lantivy, les fiches entaillées dans les montants ne justifient plus une telle complexité. Aucune explication ne semble évidente. Il pourrait s'agir d'un renforcement d'éléments fortement sollicités, notamment sur les hautes croisées. Mais pour contredire ce raisonnement simple, il suffit de noter que la même conception a été adoptée sur le petit châssis B étudié plus loin. Souci de cohérence de l'ensemble ? La question demeure. En matière de décoration, le parement intérieur est agrémenté d'un élégi accosté de doucines sur la traverse intermédiaire et d'un quart-de-rond sur le montant droit.

Les vantaux vitrés

La complexité du ferrage et de la traverse cintrée s'accroît au niveau des vantaux vitrés. Elle occasionne des arrêts de moulure difficiles à établir (fig. 2.2.). Comme sur le dormant, l'épaisseur des montants gauches est importante (46 à 48 mm) et celle des autres éléments plutôt inférieure à la moyenne courante (27 à 30 mm). La feuillure de recouvrement est d'ailleurs réduite à environ 7 mm. Le vantail du bas est renforcé par une traverse et un montant intermédiaires dans lesquels s'embranchent deux panneaux sans décor, simplement mis au molet. Curieusement, les arasements de cette traverse sont à l'équerre et ne permettent pas de la raccorder harmonieusement aux montants (plan n°1 et fig. 2.7.). En périphérie, les vantaux sont moulurés d'un quart-de-rond arrêté au droit des targettes encoisonnées (fig. 2.4 et 2.5).



Fig. E.1. L'hôtel de Lantivy, après restauration (2011)

Les volets

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, et séparés par un montant intermédiaire afin de conserver des panneaux hauts et étroits, d'un seul tenant, moins sensibles aux variations hygrométriques. La hauteur importante du volet du bas occasionne également une division classique en deux registres. A l'extérieur, les montants du milieu reçoivent un élégi et des doucines arrêtées alors que le pourtour interne est mouluré de simples chanfreins arrêtés. L'intérieur, rarement visible durant la journée, demeure traditionnellement sobre.

La serrurerie

Les organes de rotation

Les vantaux vitrés et les volets sont ferrés à l'aide de fiches à broche rivée à trois nœuds (fig. 2.2). Leur diamètre varie de 12 à 14 mm et leur hauteur de 51 à 69 mm. Elles sont fixées au moyen de deux ailes introduites dans des mortaises et maintenues par des clous de section carrée de 5 mm.

Les organes de fermeture

Les deux vantaux vitrés ferment par des targettes encoisonnées qui présentent l'avantage de ne pas être tributaires de l'ouverture des volets pour être manœuvrées (fig. 2.5). Celle du haut, située à environ 3,00 m, devait toutefois être peu pratique. Les volets ferment traditionnellement par des loquets (fig. 2.4). Leur clenche est faite d'une seule pièce forgée pour former un œil. On peut noter la forme originale de leur mentonnet qui substitue à la pointe inférieure, habituellement fichée, une petite patte de fixation (plan n°4 / fig. 2.4. et 3.4.). Ces ouvrages sont munis de platines à volutes entaillées de leur épaisseur. Elles ne sont pas sans rappeler celles du logis contemporain de la Joubardière à Saint-Martin-du-Limet (étude n°53001) où, par ailleurs, est employé le même système associant une targette encoisonnée et un loquet.

Les organes de consolidation

Les assemblages d'angle des vantaux et des volets sont consolidés par des équerres entaillées, aux extrémités évasées (fig. 2.2 et 2.4).

La vitrerie

Les vantaux ne conservent aucun vestige de leur vitrerie primitive. Toutefois, d'après une photographie prise avant la restauration partielle du pavillon d'escalier, le vantail du haut de la demi-croisée de la façade sud était muni d'un panneau de vitres à losanges¹. A l'aide de celle-ci et des traces laissées par les vergettes et les clous de fixation, nous avons été en mesure de restituer cette vitrerie dans les deux compartiments de la fenêtre (voir plan n°5).

2 / Le châssis B

Il est situé sous la lucarne du pavillon adossé à la façade antérieure (fig. 1.2. et 3.1.). La pièce qui l'accueille est au niveau du comble du corps de logis. Ce châssis est composé d'un dormant et d'un vantail vitré fermé par un volet. Hormis quelques détails, sa fabrication est identique à la demi-croisée A. Afin de simplifier la fabrication du vantail, une baguette a été ajoutée au montant droit pour former une feuillure à vitre (voir coupe A-A et C-C du plan n°9). Les platines du loquet et de la targette sont moins ouvragées, simplement découpées en écu (fig. 3.4). Les ouvrages de serrurerie ne sont plus entaillés. Le châssis n'ayant pas été peint, il est possible de voir également que les panneaux en chêne ont été débités sur quartier pour leur assurer une meilleure stabilité.

3 / Le châssis C

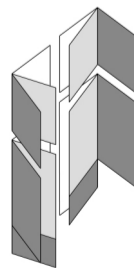
Il est situé en façade est, au troisième niveau du pavillon adossé au pignon nord (fig. 1.2. et 4.4. à 4.7.). Sa conception est identique à la demi-croisée du pavillon d'escalier.

Situation



Typologie

Type 4.MM.P.



Documents annexés

Planche n°1 : Demi-croisée A
Planche n°2 : Demi-croisée A (détails)
Planche n°3 : Châssis B
Planche n°4 : Châssis C / Vantail de porte
Plan n°1 : Demi-croisée A / Elévations intérieure et extérieure
Plan n°2 : Demi-croisée A / Sections horizontales
Plan n°3 : Demi-croisée A / Sections verticales
Plan n°4 : Demi-croisée A / Serrurerie
Plan n°5 : Demi-croisée A / Vitrerie (restitution)
Plan n°6 : Demi-croisée A / Perspective (restitution)
Plan n°7 : Châssis B / Elévation intérieure
Plan n°8 : Châssis B / Elévation extérieure
Plan n°9 : Châssis B / Coupes

¹ C. Schmuckle-Mollard, *Château-Gontier, Hôtel de Lantivy, étude préalable à la restauration des toitures*, Ministère de la Culture, 1989, photo n°38.